

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

rs 2003



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

sommaire

p 1-2

Crédits européens : l'heure est à la mobilisation

p 2

Nouveau dispositif territorial de la Gendarmerie

p 3

L'intercommunalité en mutation

Contrat jeunes en entreprise

p 4-5

Brèves et informations diverses

p 6

Organigramme Préfecture

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE DÉPARTEMENT
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Directeur de la publication :
Philippe DE MESTER, Préfet
des Alpes de Haute-Provence

Rédaction :
- Préfecture
Coordination et Conception :
- Préfecture :
(Bureau du Cabinet et Service
Départemental des Transmissions
et de L'Informatique)

Adresse Internet :
www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr
Photos :
-Préfecture

Imprimé par Arc-en-Ciel,
04000 Digne-les-Bains, sur papier
recyclé
Dépôt légal à parution
N°CPPAP : 1105 B05592
Tirage : 2000 ex

CREDITS EUROPEENS : L'HEURE EST A LA MOBILISATION

UN BON RYTHME DE PROGRAMMATION, MAIS LES OPÉRATIONS TARDENT À ÊTRE LANCÉES

Pour la période 2000-2006 la région PACA bénéficie d'un programme d'aide au développement régional Objectif 2, qui prévoit l'attribution de 340 millions d'euros de financements communautaires pour des projets ayant trait au tourisme, à l'agriculture, à l'industrie, aux services aux populations, aux aménagements publics...

Couverture du Programme :

La totalité du département des Alpes-de-Haute-Provence est éligible à ce programme, qui touche toutes les communes. 31% de l'enveloppe des crédits européens inscrits dans le DOCUP de la Région PACA devront être payés au 31 décembre 2003.

Or, à onze mois de cette échéance, seulement 5% de ces crédits avaient été consommés.

Si l'objectif de 31% n'est pas atteint en fin d'année, les crédits seront restitués à l'Union Européenne et donc perdus pour la région PACA.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, 247 opérations ont été programmées. Elles mobilisent 6 630 618 euros de subventions, soit un montant moyen de 26 844 euros par opération.

Donner un nouvel élan au programme en accélérant les réalisations

Le retard dans la consommation des crédits doit conduire à présent à accélérer les réalisations pour améliorer la situation.

Ce nouvel élan passe par la mise en œuvre de mesures d'information du public et de simplification des procédures voulues par le gouvernement.

Une meilleure information grâce:

- à une campagne de sensibilisation et une journée "Europe" en mai prochain,
- à la mise en place de points relais pour mieux orienter les porteurs de projets,
- la diffusion d'une lettre trimestrielle.

Une simplification des procédures

Celles-ci ont été présentées en préfecture le 10 février 2003 aux collectivités locales et représentants des pays.



Canal d'Oraison : rive droite (243 918 euros de subventions européennes sur le précédent programme)

Elles portent notamment sur:

- un dossier type allégé pour les petits projets
- un allègement du contrôle financier pour les subventions inférieures à 23 000 euros

- une accélération de la disponibilité des crédits

Le détail des simplifications est consultable sur le site internet de la préfecture.



Bains et Arômes à Forcalquier (190 561 euros de crédits européens mobilisés sur le précédent programme)

Pour tout renseignement concernant les fonds communautaires prendre contact avec:

✂✂ **FEDER** : Mlle Marie-Laure GRANGIER
(Préfecture 04) - Tél : 04 92 36 72 66

✂✂ **FEOGA** : Mme Martine TERMONIA
(Direction départementale de l'agriculture et de la Forêt) - Tél : 04 92 30 20 04

✂✂ **FSE** : Mme Sophie PREVOST
(Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle)
- Tél : 04 92 30 21 87

UN DISPOSITIF NOVATEUR POUR LA GENDARMERIE: LES COMMUNAUTÉS DE BRIGADES

Après différentes réunions de concertation menées avec les élus locaux au cours du mois de décembre, le préfet a présenté aux maires du département le projet des "communautés de brigades". Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure du 29 août 2002 et a pour ambition d'adapter l'organisation de la gendarmerie, aux réalités modernes et locales.

Objectifs du nouveau dispositif

- ✂✂ optimiser l'offre de sécurité en répondant au mieux aux attentes des usagers
- ✂✂ améliorer l'efficacité dans l'intervention comme dans la surveillance grâce à une plus grande présence extérieure de la gendarmerie de jour comme de nuit,
- ✂✂ développer des contacts de proximité avec les élus et les populations, notamment sur les lieux d'affluence du public (marchés, fêtes...)

Principes d'organisation et de fonctionnement:

- ✂✂ un maillage territorial réaménagé, constitué de nouvelles unités territoriales autonomes et de nouvelles communautés de brigades et mieux adapté à la réalité des bassins de vie et de leurs voies de circulation, des locaux et des locaux pour la délinquance
- ✂✂ une réorganisation des moyens humains et matériels, notamment ceux des petites unités, permettant une plus grande permanence du service sur le terrain de jour comme de nuit.
- ✂✂ la modernisation des moyens d'échange par une mise en réseau des unités territoriales

(intranet) permettant la réduction de certaines tâches administratives;

- ✂✂ de nouvelles normes de qualité pour l'accueil du public .

Calendrier de la mise en place

- ✂✂ Validation de la nouvelle organisation dans le courant du premier trimestre 2003.
- ✂✂ Mise en place progressive à la fin du premier semestre 2003.
- ✂✂ Information des maires au fur et à mesure des mises en place.

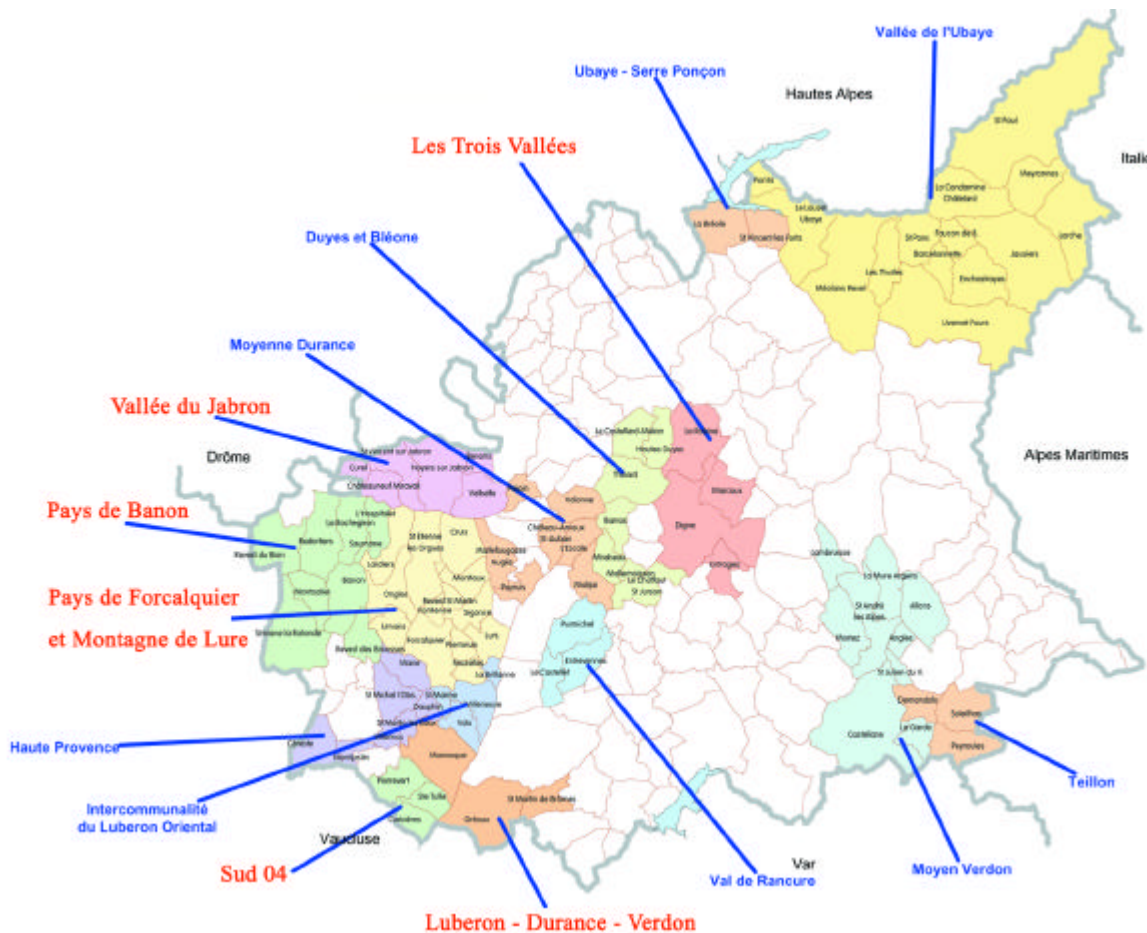


L'INTERCOMMUNALITE EN MUTATION

essor des structures intercommunales a conforté en 2002 dans le département.

De nouvelles communautés de communes ont été créées (en rouge ci-dessous) : pays de Forcalquier et de la montagne de Lure (13 communes), Sud 04 (3 communes), Trois Vallées (4 communes), Lubéron Durance

Verdon (3 communes), Vallée du Jabron (6 communes), pays de Banon (9 communes). Elles viennent rejoindre les 9 déjà existantes. L'intercommunalité regroupe aujourd'hui 47% des communes du département (94) et le 68,67% de la population (95.844 habitants).



Réalisation DDE 04/SDU/SIG - Source IGN BD Carto-Corine Land Cover - Préfecture

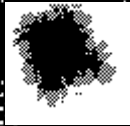
CONTRAT JEUNES EN ENTREPRISE

Le contrat jeunes en entreprise a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes non qualifiés, âgés de 16 à 22 ans, permettant à l'employeur de bénéficier d'une exonération forfaitaire

des charges sociales patronales pour une durée globale de 3 ans. Le soutien à l'emploi des jeunes s'adresse à tous les employeurs relevant du champ d'application du régime d'assurance chômage qui embauchent en contrat à durée indéterminée un jeune:

- âgé de 16 à 22 ans;
- ayant un niveau de formation inférieur à un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement général professionnel;
- dont la rémunération est égale ou supérieure au SMIC;
- le contrat de travail peut être conclu à temps partiel.

Nombre de salariés	0	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 et plus	Total
Hôtels/café/restaurants	2	9	5			16
Bâtiment	3	18	3	2		26
Commerces réparation	4	19	5		3	31
Industrie	3	3	4			10
Transports	1	1	2			4
Agriculture	1	2	1			4
Divers	2	7	2			11
TOTAL	16	59	22	2	3	102



Sur 102 documents exploités à la date du 15 janvier 2003:

- 73% des contrats signés l'ont été dans des entreprises de moins de 10 salariés

- 16% des contrats ont été signés dans des entreprises qui n'employaient aucun salarié auparavant

- 3 secteurs d'activité ont signé 71,5% des contrats (bâtiment, hôtels cafés restaurants et commerces/réparation)

profil des jeunes embauchés:

- 52% des jeunes embauchés sont de niveau 5

avec diplôme

- 22% étaient demandeurs d'emploi avant l'embauche

- 19% étaient en contrat en alternance dont la majorité chez le même employeur.

84% des contrats sont des contrats à temps plein

52 contrats ont été signés par des entreprises de la zone d'emploi de DIGNE-LES-BAINS

50 contrats ont été signés par des entreprises de la zone d'emploi de MANOSQUE.

BREVES ET INFORMATIONS DIVERSES

↳ Déménagement de la DDASS

Après quatre mois de travaux d'aménagement dans l'aile gauche du bâtiment principal de l'ancien hôpital Charles-Romieu, les agents de la DDASS sont déjà au travail dans leurs nouvelles installations, inaugurées le 17 janvier 2003 par Monsieur MATTEI, Ministre de la Santé.

Coordonnées

Rue Pasteur, B.P. 229 (04013 Digne les Bains CEDEX). Horaires d'ouverture: 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - Téléphone: 0492308800



↳ L'arrivée du nouveau directeur de la DDE :

Henri ROUSSEL, ancien directeur adjoint de la Direction Régionale de l'Équipement (région PACA), est désormais le nouveau directeur de la DDE. Il succède à Marc NOLHIER, nommé directeur du CETE du pays de Loire.

↳ 8 Mars 2003 : journée des Femmes

La célébration de la journée internationale des femmes, du 8 mars et des jours précédents, a été l'occasion d'une forte mobilisation des partenaires administratifs et associatifs afin que ces journées soient un temps fort de l'affirmation de l'exigence d'égalité et de respect de la dignité. Deux tables rondes ont été organisées :

- **le mercredi 5 mars**, table ronde sur les violences conjugales.

Thèmes : " la lutte contre les violences à l'égard des femmes, un combat pour l'égalité", "quelles réponses donner aux situations de violence conjugales dans les Alpes de Haute-Provence"

- **le samedi 8 mars 2003** sur la création ou la reprise d'entreprise au féminin.

Thèmes : "l'activité féminine comme facteur de croissance", "quels besoins et quelles réponses donner aux femmes qui entreprennent dans les Alpes de Haute-Provence?", "50% de porteuses de projet et seulement 30% de créatrices."

Enfin, le 8 mars, le Préfet a remis à la préfecture, le Prix de la Vocation Scientifique pour l'année 2002 qui récompense 9 jeunes filles des Alpes de Haute-Provence sur les 40 lauréates de la région PACA.

Pour en savoir plus, contacter :

Madame Valérie MASSON

Chargée de Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité - à la Préfecture : Téléphone : 04 92 36 72 05



BREVES ET INFORMATIONS DIVERSES (suite)

↳ Nouvelle antenne d'accès au droit et à la justice de Manosque

Suite à celle de Digne, mise en place il y a six mois, une nouvelle Antenne d'accès à la Justice et au Droit a été inaugurée à Manosque. Elle découle de la loi du 18 décembre 1998, qui a instauré les Maisons de la justice et du droit pour promouvoir une justice plus proche des habitants et mieux satisfaire leurs besoins d'informations sur leurs droits et obligations.

Placée sous l'autorité du président du tribunal de grande instance et du procureur de la république, elle assure une présence judiciaire dans une commune ou un quartier, grâce à la mobilisation de différents acteurs: magistrats, agents de justice, médiateurs judiciaires, élus, associations, mais aussi éducateurs, travailleurs sociaux... Elle répond de manière adaptée à la petite délinquance quotidienne :

- Par des actions de prévention, notamment destinées aux jeunes;
- Par la mise en œuvre de mesures alter-

natives aux poursuites pénales (rappels à la loi, mesures de réparations, médiation pénale, composition pénale);

- Par des actions d'insertion et de réinsertion des personnes condamnées.

Les prestations sont gratuites et confidentielles.

L'antenne d'accès au droit et à la justice est située au Parc de Drouille à Manosque.

Téléphone: 04 92 70 96 50

Permanences :

- UDAF le lundi matin de 9h30 à 12h
- la protection judiciaire de la jeunesse le 2ème mardi du mois de 9h à 12h;
- un notaire est présent un mardi par mois de 9h à 12h;
- un huissier le 1er mardi du mois de 14h30 à 16h;
- le centre d'information sur le droit des femmes le jeudi de 14h à 16h15,
- association "trait d'Union" le jeudi de 15h à 17h

CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE POUR L'ANNÉE 2002

Les crimes et les délits constatés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie au cours de l'année 2002 ont évolué de la manière suivante par rapport à l'année précédente:

Nombre de faits constatés :

↳ **7 973 soit +4,92%**

- dont police nationale : **2 882 soit -0,76%**
- dont gendarmerie nationale : **5 091 soit +8,43%**

Délinquance de voie publique :

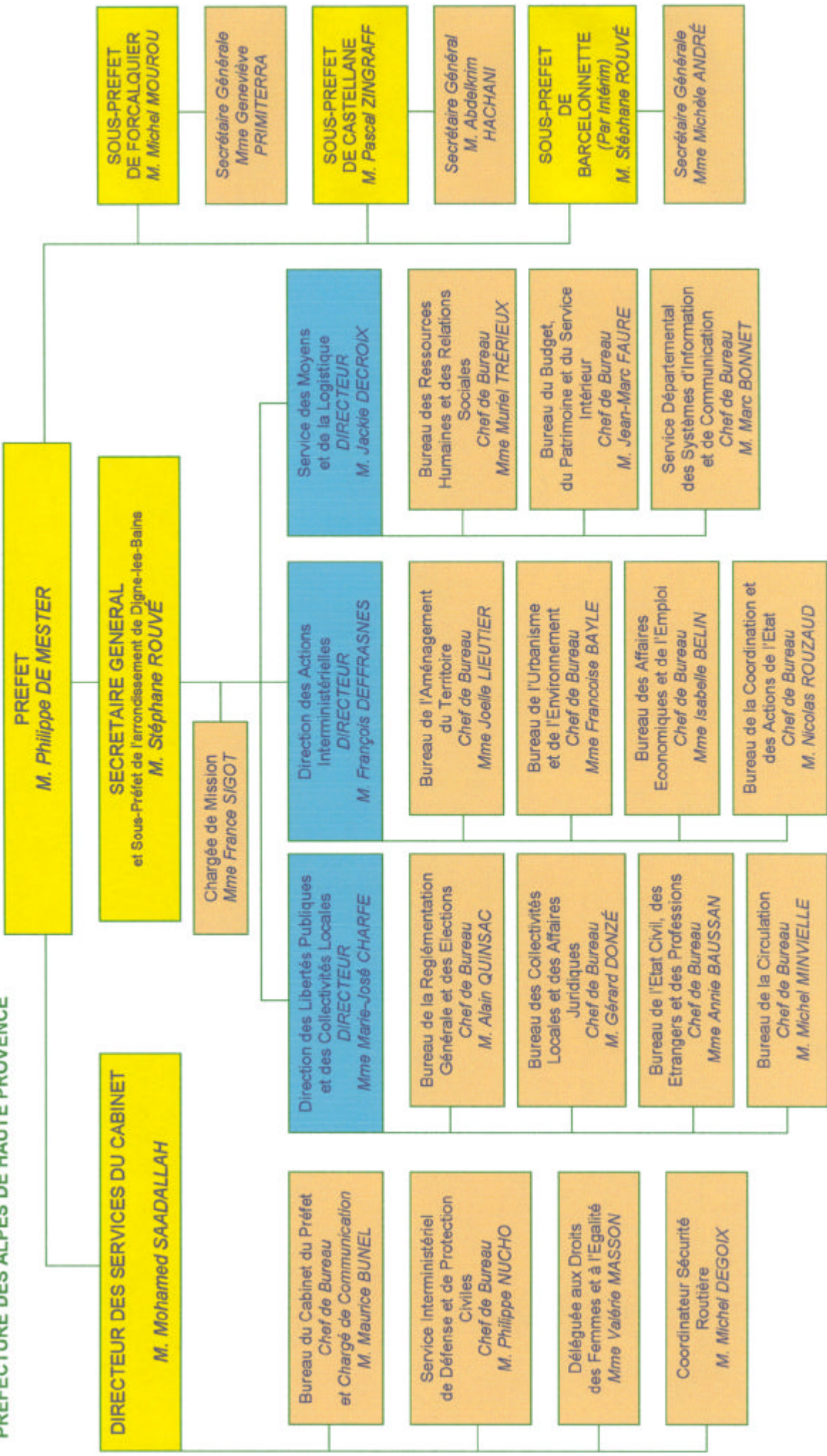
↳ **3 786 faits soit -1,48%**

Ces évolutions coïncident avec la moyenne constatée au niveau national.

Le département se situe au **46ème rang**.

L'organigramme de la préfecture ayant été récemment modifié, celui-ci fait l'objet d'un feuillet détachable inséré dans ce numéro (au verso)

PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



Préfecture Téléphone : 04 92 36 72 00 / Télécopie : 04 92 36 73 20 Ouverture au public : 8h30 – 11h30 \ 13h30 – 16h00	Sous-Préfecture de Forcalquier Téléphone : 04 92 75 75 00 / Télécopie : 04 92 75 39 19 Ouverture au public : 9h00 – 12h00 \ 13h00 – 16h30	Sous-Préfecture de Castellane Téléphone : 04 92 83 15 50 / Télécopie : 04 92 83 76 82 Ouverture au public : 9h00 – 12h00 \ 14h00 – 17h00	Sous-Préfecture de Barcelonnette Téléphone : 04 92 80 76 00 / Télécopie : 04 92 81 30 34 Ouverture au public : 9h00 – 12h00 \ 13h30 – 16h30
--	--	---	--

www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr